



ÉCOLE LE RUCHER
CONVOCATION À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
EN PRÉSENTIEL

Lundi 2 octobre 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation des membres et des substituts. Vérification du quorum et des présences.
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Revue et adoption du procès-verbal du 6 juin 2023
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. Composition et fonctionnement du Conseil d'Établissement :
 - 8.1 Élections aux postes de présidence et de vice-présidence;
 - 8.2 Désignation des représentants de la communauté ;
 - 8.3 Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt, confidentialité et chaîne téléphonique) ;
 - 8.4 Adoption des règles internes 2023-2024;
 - 8.5 Calendrier des rencontres ;
 - 8.6 Budget de fonctionnement ;
 - 8.7 Consultation des membres par courriel.
9. État de situation par la direction : Information
10. Marché d'automne 2023 : information et approbation (dérogation à la politique alimentaire)
11. Formation des membres : information
12. Demande de dérogation à la politique alimentaire : approbation
13. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2023-2024 (activités éducatives et complémentaires) : adoption
14. Activités éducatives et complémentaires : approbation
15. Activités éducatives à l'extérieur du bâtiment : approbation
16. Consultation par courriel : adoption

Il est demandé au CÉ d'autoriser une sortie éducative pour les élèves de 6^e année au Camp Minogami les 2 et 3 octobre. Un sondage a été effectué auprès de parents pour connaître le taux de participation. Le taux de 100% de participation a été atteint. Un montant d'environ 200 \$ serait facturé par élève.





École Le Rucher

positivisme, ouverture, dépassement

OSE

SOURIS

GRANDIS

17. Demande d'utilisation du Fonds à destination spéciale pour financer les coûts du transport pour les élèves de 6^e année au camp Minogami : adoption
18. Projet éducatif : information
19. Aide aux parents : information
20. Service de micro-ondes au Service de garde et dîneurs : information
21. Normes et modalités : approbation
22. Droit de parole :
 - 22.1 à la présidente;
 - 22.2 à la représentante au Comité de parents;
 - 22.3 aux enseignantes;
 - 22.4 à la représentante des professionnelles
 - 22.5 à la représentante du service de garde;
 - 22.6 au représentant du personnel de soutien;
 - 22.7 à la direction
23. Varia
24. Levée de l'assemblée

Présidente

Mathieu DesNoyers
Direction